

RAPPORT
D'ACTIVITÉS

2018





sommaire

Vers la transformation en PETR	3
Le suivi et la mise en œuvre du SCoTAN	4/5
La Matinée du SCoTAN - 13 octobre 2018	6/7
L'activité syndicale de l'année 2018	8
Le SCoT de l'Alsace du Nord en quelques chiffres	9
L'actualité de l'urbanisme sur le périmètre du SCoTAN	10/11
L'actualité de l'urbanisme commercial en 2018	12
Les perspectives de réactivation de la ligne Karlsruhe-Rastatt-Haguenau-Sarrebruck	13

Vers la transformation en PETR

La loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a offert aux territoires la possibilité de se regrouper en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) pour renforcer les synergies territoriales, permettre une cohérence des réflexions et une mutualisation des moyens, faisant ainsi coïncider la vision stratégique d'aménagement du territoire avec les coopérations et les leviers opérationnels.

Le PETR incarne à la fois le porte-voix des scénarios de développement et de cohésion souhaitables et le facilitateur de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques sur le territoire.

Les élus du syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord et les établissements publics de coopération intercommunale membres dudit syndicat ont engagé, courant de l'année 2018, des discussions tendant à une transformation du syndicat mixte de SCoT existant en pôle d'équilibre territorial et rural, qui prendrait les compétences et missions du syndicat mixte de SCoT, ainsi que la compétence plan climat air-énergie-climat territorial (PCAET), en vue de l'élaboration d'un tel plan sur le territoire couvert par le SCoT.

La transformation en PETR, le 1^{er} janvier 2019, aura aussi une incidence sur l'organisation syndicale elle-même. Outre les deux instances décisionnelles (comité syndical et bureau syndical), deux instances consultatives, propres au PETR, seront créées :

Une conférence des maires réunissant les maires de toutes les communes situées dans le périmètre du PETR sera consultée notamment lors de l'élaboration, la modification ou la révision du projet de territoire du PETR, elle se réunit au moins une fois par an.

Un conseil de développement territorial réunissant des représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du PETR sera consulté sur les principales orientations du comité syndical. Il pourra donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.



Le suivi et la mise en œuvre du SCoTAN

COMMISSION « HABITAT »

28 février / Le resserrement du dispositif PINEL dans le SCoTAN va-t-il faire fuir les investisseurs ?

Dans le cadre de la loi ELAN « Evolution du logement et aménagement numérique » et notamment du resserrement du dispositif d'investissement locatif PINEL, l'AREAL (Association régionale des organismes HLM d'Alsace) a souhaité ouvrir un dialogue local avec les cinq grandes collectivités d'Alsace que sont la Communauté d'agglomération de Saint-Louis, Mulhouse Alsace Agglomération, Colmar Agglomération, l'Eurométropole de Strasbourg et la Communauté d'agglomération de Haguenau (CAH).

Pour cette dernière, les élus ont souhaité que cette rencontre puisse être élargie à l'ensemble des élus du périmètre du SCoTAN, considérant que l'attractivité résidentielle est un des leviers indispensables au développement de l'Alsace du Nord, stratégiquement située entre deux métropoles régionales.

COMMISSION « BOURGS-CENTRES »

27 mars / SDAASP et SCoT se mobilisent aux côtés des bourgs-centres

En 2018, la commission « bourgs-centres du SCoTAN » a eu à cœur de devenir un réseau utile auprès des élus pour contribuer efficacement à la revitalisation et au rayonnement des bourgs-centres. En collaboration avec l'Etat et le Conseil départemental du Bas-Rhin et après avoir posé le diagnostic et les enjeux du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

(SDAASP), il nous a paru utile que la commission dédie sa prochaine séance au plan d'actions du SDAASP et à l'articulation de celui-ci avec les leviers d'aménagement mobilisables dans le SCoTAN.

Les enjeux abordés lors de cette commission :

- L'offre de services urbains et leur facilité d'accès dans les bourgs-centres (commerces, santé, petite enfance, éducation, culture, mobilité...);
- Le vieillissement démographique dans les bourgs-centres ;
- L'attractivité des bourgs-centres et le dynamisme de leur cœur de ville ;



- Quelles mesures d'accompagnement sont déployées dans le SDAASP ? Comment appuyer le plan d'actions du schéma avec les leviers du SCoT ?

Cette réunion s'est prolongée par une visite du bourg-centre de Woerth, le samedi 02 juin 2018.

COMMISSION « TRANSFRONTALIER »

7 avril / Construire l'avenir transfrontalier de l'Alsace du Nord

La commission transfrontalière du SCoTAN a à cœur de contribuer, dans son champ de compétences, au développement harmonieux, équilibré et durable de l'espace transfrontalier de proximité que représente l'Alsace

du Nord. Dans cette perspective, elle s'est fixée pour missions d'améliorer la connaissance des enjeux d'aménagement, d'échanger autour de l'actualité de projets structurants et d'aiguiller vers de nouvelles opportunités.

En 2018, deux sujets ont été évoqués :

- La ligne ferroviaire Sarrebruck-Haguenau-Rastatt-Karlsruhe
- L'analyse des flux touristiques allemands



COMMISSION « SUIVI DU FONCIER »

15 mai / Les dynamiques foncières récentes en Alsace du Nord

Pour répondre aux attentes de l'Etat sur la limitation de la consommation d'espaces, le SCoT de l'Alsace du Nord a mis en place une commission annuelle spécifiquement dédiée au suivi de l'optimisation du foncier.

En 2018, ont été abordés les sujets suivants :

- L'observation des dynamiques foncières résidentielles et des activités économiques : portraits à l'échelle du SCoT et des intercommunalités,
- L'évaluation des grandes opérations d'aménagement : analyse qualitative à travers l'examen détaillé des permis de construire.

Ce temps d'échanges entre élus et partenaires (Etat, Région, communautés de communes) a été,



à nouveau, l'occasion de débattre autour des grands constats révélés par le suivi en matière de gestion du foncier.

COMMISSION « ÉCONOMIE »

23 mai / L'enjeu de la transmission d'entreprises dans le SCoTAN

En 2018, la commission « économie » a dédié une rencontre à l'enjeu de la transmission d'entreprise.

La transmission de l'entreprise revêt un intérêt majeur pour le dirigeant qui entend voir l'activité qu'il a créée lui survivre, et pour le territoire qui souhaite préserver les emplois et la valeur créée au sein de ses PME.

Ce thème paraît incontournable dès lors que les statistiques révèlent que l'âge moyen du dirigeant d'entreprise artisanale augmente tout particulièrement en Alsace du Nord (près d'un quart de chefs d'entreprises ont 55 ans et plus dans le SCoTAN).

Dans ce contexte de vieillissement des dirigeants d'entreprises, la réussite de la transmission est donc un enjeu fondamental tant pour son cédant et son repreneur, que pour les élus locaux soucieux d'encourager la croissance et l'emploi, et de maintenir ainsi un maillage économique local indispensable pour l'équilibre des territoires.

COMMISSION « ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE »

5 juin / Compétence GEMAPI : où en est-on dans le SCoTAN ?

En 2018, la commission « environnement et cadre de vie » s'est fixée pour objectif de faire le point sur la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention

des Inondations (GEMAPI), dont les communautés sont compétentes depuis le 1^{er} janvier 2018. Elles peuvent exercer en direct les missions de la GEMAPI, transférer ou déléguer la compétence à une autre structure intercommunale. Un point a été fait sur la situation et le positionnement des collectivités du SCoTAN.



la matinée

du SCoTAN / 13 octobre 2018

La 9^e rencontre des élus et des acteurs de l'aménagement du territoire en Alsace du Nord a consacré un dossier à l'agriculture en Alsace du Nord, « Quelles ambitions face aux défis de demain ? ».

Maïs, houblon, tabac, vigne, productions fruitières et légumières, volailles, ovins, bovins, caprins, il suffit de survoler l'Alsace du Nord pour se convaincre de la richesse de l'agriculture sur notre territoire.

Cela fait d'elle un enjeu majeur d'aménagement du territoire car ses contributions sont multiples. Au-delà de la dimension économique, elle imprime sa marque sur les paysages et révèle la qualité des terroirs. Elle est en cela un indicateur d'identité culturelle. Elle est aussi un indicateur de vie, de travail et d'excellence.

Trois mots pourraient résumer l'agriculture en Alsace du Nord : terroirs, diversité et ambitions !

Mais ce constat ne doit pas faire oublier un certain nombre de préoccupations et d'enjeux au premier rang desquels se trouvent des attentes considérables de la part de la société : les évolutions des consommateurs, la sûreté alimentaire, la disponibilité foncière, les considérations environnementales et climatiques.



Organisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace, la Matinée du SCoTAN a mis à l'honneur l'agriculture de l'Alsace du Nord.

Elle a été l'occasion de rappeler sa place et son rôle dans le développement humain et économique du territoire, d'échanger sur les enjeux d'innovations qui conditionnent l'avenir de l'activité, de discuter des filières économiques, des processus de transformation et de distribution, de s'intéresser aux hommes et aux femmes qui vouent leur vie à ce métier, dans un monde agricole en constante mutation.

Ce fut le sens donné à la 9^e édition de la Matinée du SCoTAN.





M. Denis RAMSPACHER

1^{er} Vice-Président de la Chambre d'Agriculture d'Alsace

matinée
du SCOTAN

BIENVENUE
à la ferme

L'activité syndicale de l'année 2018

L'activité syndicale de l'année 2018 a été essentiellement marquée par les actions de mise en œuvre du SCoT et les réflexions sur la transformation du syndicat mixte du SCoTAN en PETR.

La gouvernance

Les comités syndicaux

- **1^{er} février 2018 (Soultz-Sous-Forêts) :**
 - Vote du compte administratif 2017
 - Vote du budget primitif 2018
 - Instauration du RIFSEEP
- **7 septembre 2018 (Soultz-Sous-Forêts) :**
 - Transformation du syndicat mixte du SCoTAN en PETR
 - Engagement de la révision n°2 du SCoTAN
- **6 décembre 2018 (Soultz-Sous-Forêts) :**
 - Programme de travail 2019
 - Orientations budgétaires 2019
 - Adhésion au groupement MUT'EST pour la complémentaire santé

Le bilan financier 2018

Recettes

En phase de mise en œuvre, les recettes du syndicat mixte du SCoTAN reposent principalement sur les contributions des EPCI membres.

En 2018, les recettes du syndicat mixte s'élevaient à 235 092,30 €, dont 10 000 € de la Région Grand Est au titre du solde d'une subvention accordée en 2017.

Dépenses

Le syndicat mixte a engagé 229 642,17 € de dépenses de fonctionnement en 2018, dont 102 095,04 € de charge de personnel.

L'exercice 2018 est clos avec un excédent d'investissement de 19 315,27 € et un excédent de fonctionnement de 5 430,13 €.

Les bureaux syndicaux

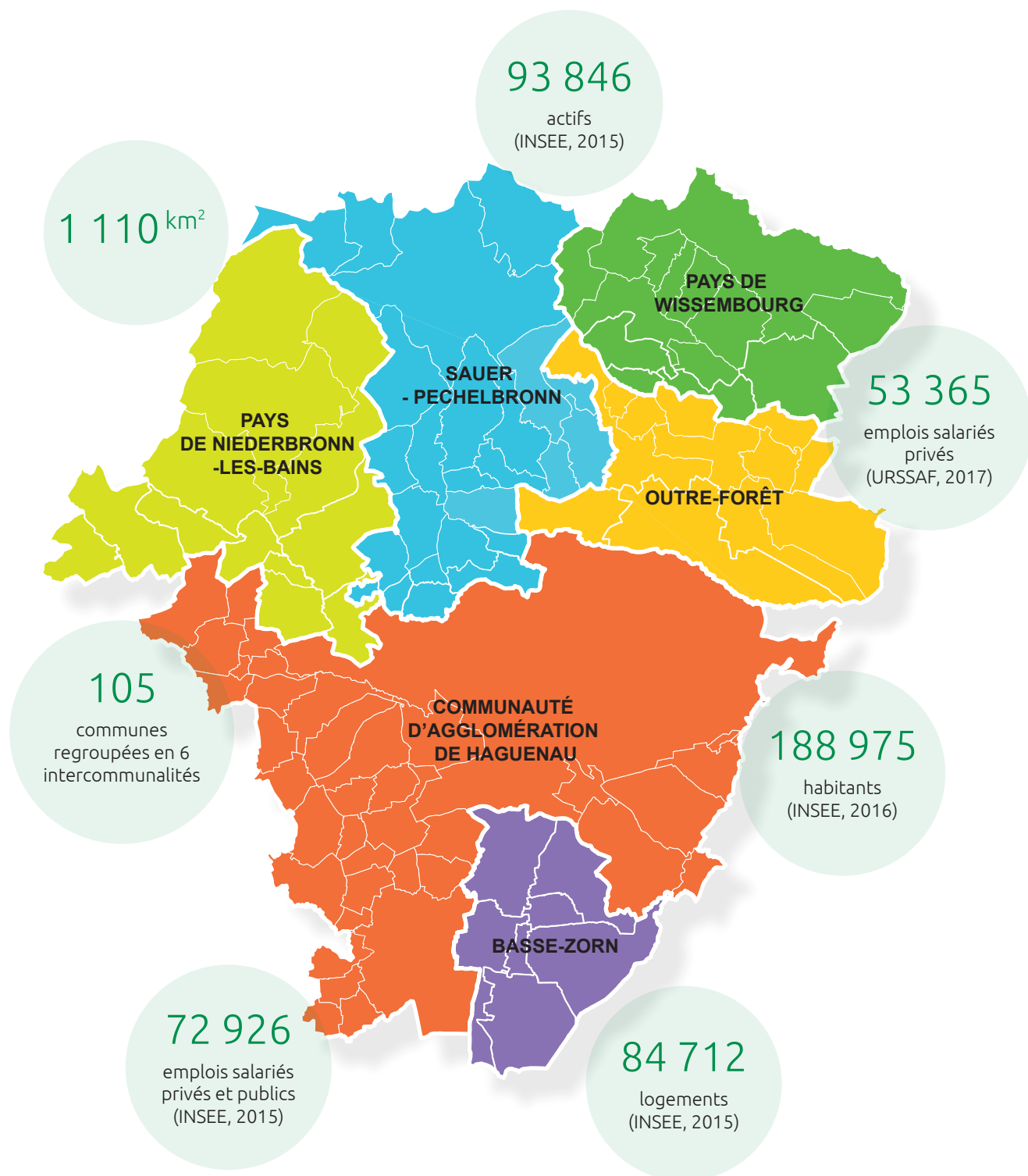
Les bureaux syndicaux

- **17 mai 2018 (Haguenau) :**
 - Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation mise en concurrence par le Centre de Gestion du Bas-Rhin
- **5 juillet 2018 (Haguenau) :**
 - Schirrhoffen : avis sur le permis d'aménager « Les Crécelles » phase 2
- **6 septembre 2018 (Haguenau) :**
 - Weitbruch : avis sur le PLU arrêté
 - Gries : avis sur le PLU arrêté
- **18 octobre 2018 (Haguenau) :**
 - Weitbruch : accord du syndicat mixte pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone naturelle
 - Gries : accord du syndicat mixte pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone naturelle
- **15 novembre 2018 (Haguenau) :**
 - Prévisions budgétaires 2019
 - SIVU de Pechelbronn : avis relatif au projet de PLU intercommunal

Le recueil des actes administratifs 2018

En application des articles L. 5211-47 et R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs 2018 du syndicat mixte du SCoTAN est disponible au siège du syndicat et en téléchargement sur le site Internet: www.scotan.fr

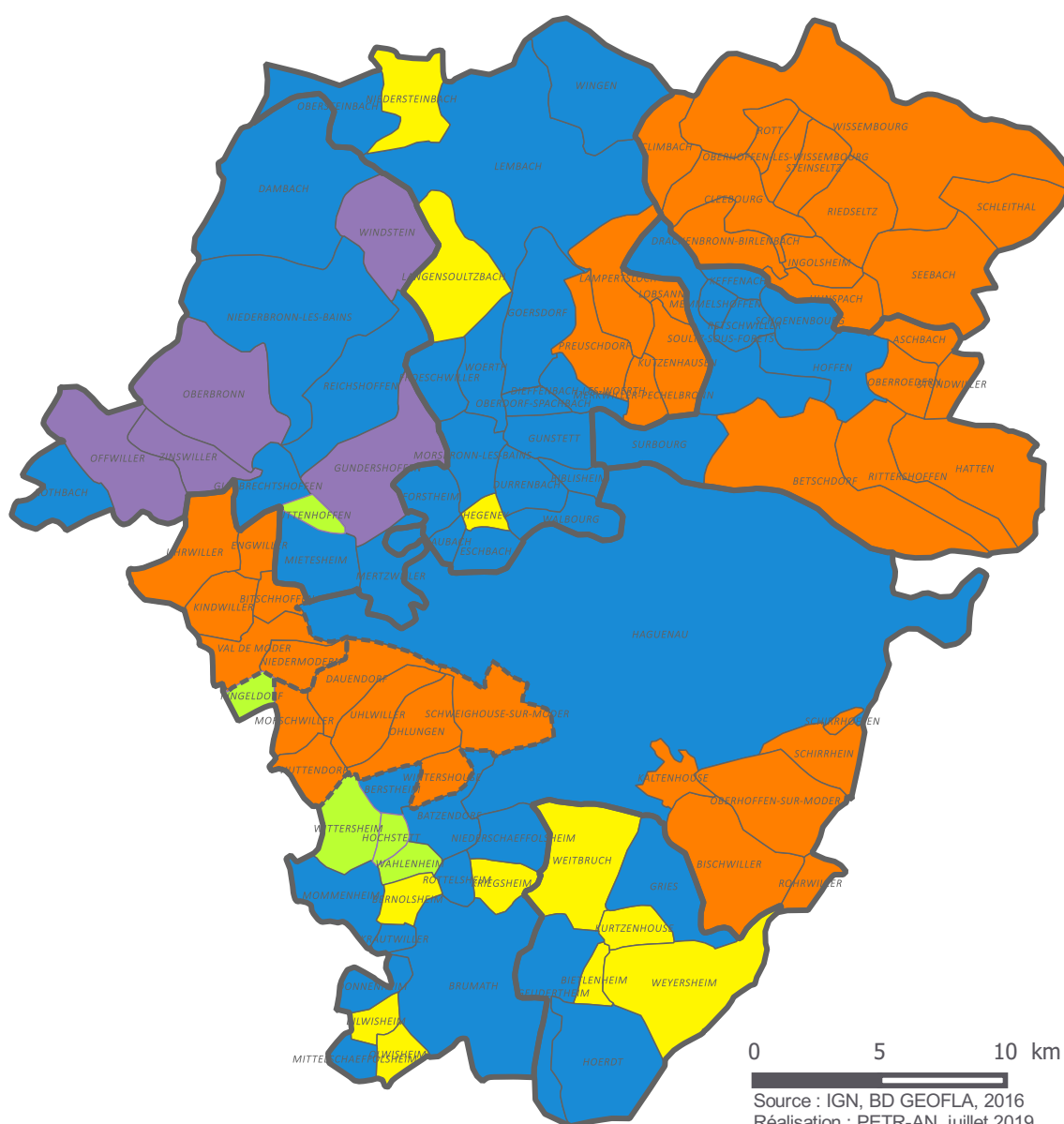
Le SCoT de l'Alsace du Nord en quelques chiffres



L'actualité de l'urbanisme sur le périmètre du

Les documents d'urbanisme exécutoires au 1^{er} janvier 2019

- PLU intercommunal
- PLU communal
- POS communal (bénéficiant d'une disposition transitoire jusqu'au 31 décembre 2019)
- Carte communale
- Règlement national d'urbanisme



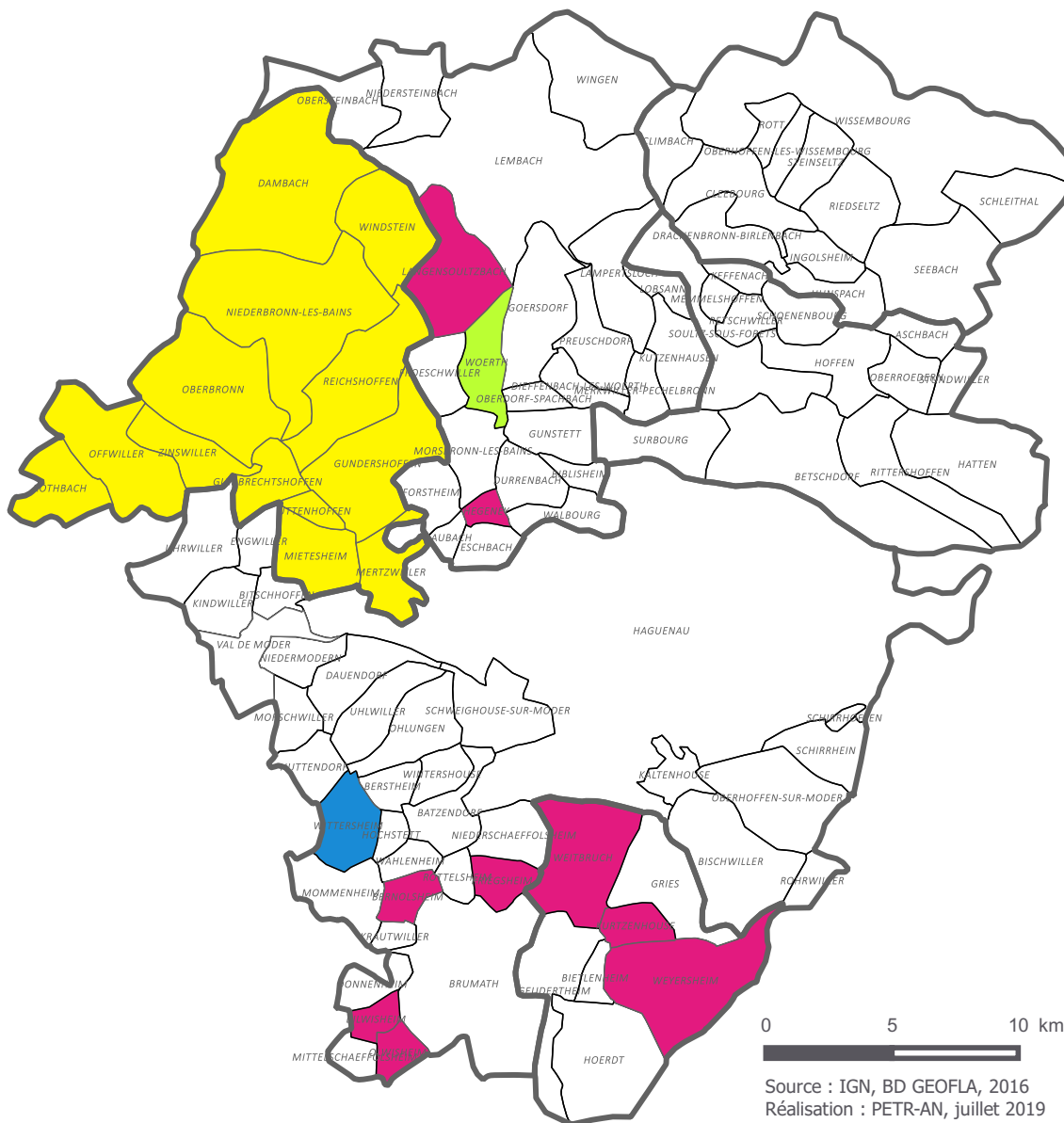
SCoTAN

Les procédures en cours

- PLU intercommunal en cours d'élaboration
- PLU intercommunal en cours de révision
- PLU communal en cours de révision
- Carte communale en cours de révision pour transformation en PLU
- Commune en RNU en cours d'élaboration de PLU

Les communes concernées par la «zone blanche»

Jusqu'à l'approbation de la révision du SCoTAN, les communes de la communauté de communes de la Basse-Zorn, ainsi que celles de l'ancienne communauté de communes de la région de Brumath sont considérées comme des «zones blanches», soumises au principe d'urbanisation limitée dicté par l'article L. 142-4 du code de l'urbanisme.



L'actualité de l'urbanisme commercial en 2018

Les autorisations d'urbanisme commercial

Le code de commerce prévoit que le président du syndicat mixte du SCoT siège en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

En 2018, le président ou son représentant a participé aux trois CDAC suivantes :

CDAC du 17 janvier 2018

Création d'un ensemble commercial de 3 190 m² de surface de vente comprenant un hypermarché sous l'enseigne E. LECLERC de 2 990 m² de surface de vente et trois cellules commerciales non alimentaires de 50, 70 et 80 m² de surface de vente, ainsi que la création d'un drive de 326 m² d'emprise au sol dans la ZA du Sultzerland à SOULTZ-SOUS-FORETS :
> avis favorable

CDAC du 6 avril 2018

Extension d'un ensemble commercial par extension de 982m² d'un magasin Mr. Bricolage, portant sa surface de vente à 3281m² de surface de vente, au sein de la Zone commerciale Allée des Peupliers à WISSEMBOURG :
> avis favorable

CDAC du 12 octobre 2018

Création d'un magasin sous l'enseigne LIDL d'une surface de vente de 1 429,35 m² situé rue de la Sablière à Schweighouse-sur-Moder :
> avis défavorable



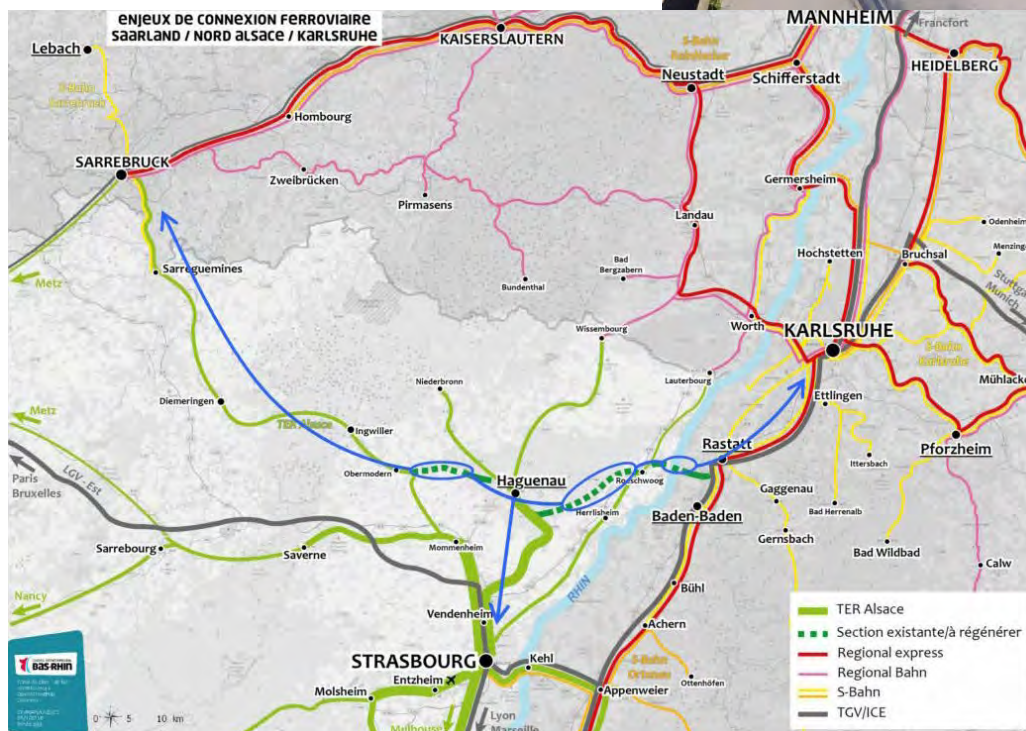
© Olivier AMANN

Les perspectives de réactivation de la ligne Karlsruhe - Rastatt - Haguenau - Obermodern - Sarrebruck

La circulation facilitée des personnes et des biens entre l'Alsace du Nord et l'Allemagne par une offre de transport local et durable est un moteur essentiel pour la connectivité physique du territoire, et plus largement, pour l'attractivité du bassin de vie de l'Alsace du Nord qui intègre une forte dimension transfrontalière.

Elle contribue à la croissance économique et touristique, ainsi qu'à la qualité de vie des habitants de la région frontalière.

Dans cette perspective, l'Eurodistrict PAMINA s'est fixé pour mission de porter l'inscription de la ligne Karlsruhe-Rastatt-Haguenau-Obermodern-Sarrebruck dans le Réseau TransEuropéen de Transport (RTE-T), aux perspectives de réactivation de la ligne à plus ou moins long terme.



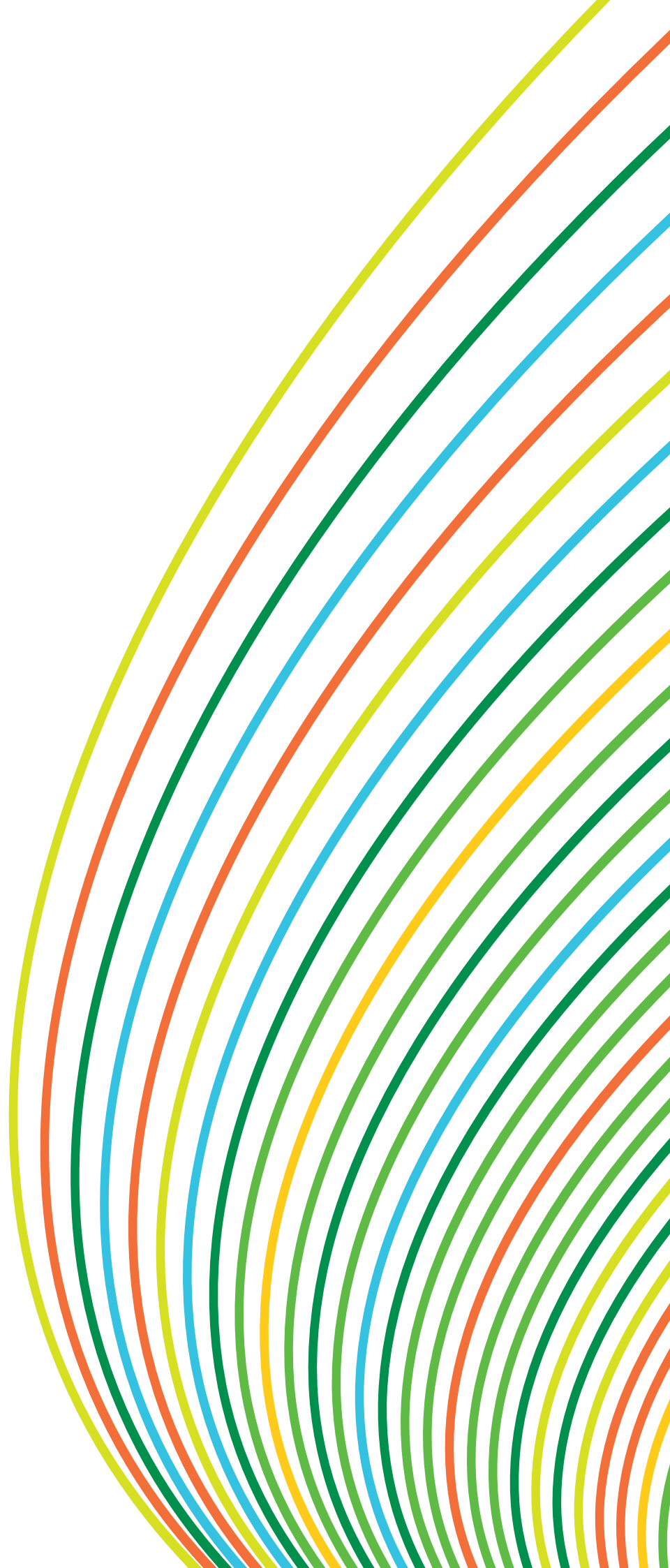
Le cadre réglementaire du rapport d'activités

Le rapport d'activités des EPCI:

(Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.





Maison du Territoire
84 route de Strasbourg
BP 70273 - 67504 Haguenau cedex
tél. 03 88 07 32 45 - fax 03 88 93 65 06
www.scotan.fr